

AFFAIRE N° 13

ANNULATION et INSCRIPTION de crédits supplémentaires au Budget de 1959.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Des dépenses supplémentaires, au budget de 1959, sont reconnues nécessaires, pour la bonne marche de divers services jusqu'au 31 Décembre prochain.

Aussi je vous demande de bien vouloir voter par autorisation spéciale, au budget de 1959:

1°) l'annulation:

<u>au Chap. XXXI art.1 du budget primitif</u>	
acquisition de deux ambulances	700.000.-
<u>au chap. XXXVI art.4 du budget supplémentaire</u>	
nise en réserve de crédits "Subvention pour	
habitat" en remboursement aux fonds généraux qui	2.041.400.
ont fait l'avance pour les travaux d'habitat (voir	
compte administratif 1958 chap.35 art.2)	-----

Soit au total 2.741.400

=====

2°) l'ouverture de crédits supplémentaires aux

<u>Chap. I art. 7</u>	- Indté de gestion au Receveur Municipal	18.900.
<u>Chap. II art. 1</u>	- Frais de bureau de la Mairie	50.000.
<u>Chap. II art. 2</u>	- Imprémés administratifs et confec- tion registres	30.000.
<u>Chap. II art. 7</u>	- Abonnement et redevances télépho- niques	200.000.
<u>Chap. II art. 8</u>	- Frais de publicité dans les journaux	100.000.
<u>Chap. IV art. 1</u>	- Traitement et indtés des Gardes- Champêtres	12.000.
<u>Chap. IV art. 2</u>	- Allocation familiale et salaire unique	70.000.-
<u>Chap. IX art. 1</u>	- Entretien et clôture des Cimetières	30.000.-
<u>Chap. IX art. 6</u>	- Assurances ambulances (tous risques)	4.000.-
<u>Chap. XII art. 6</u>	- Assurance matériel automobile bile	21.885.-
<u>Chap. XIII art. 2</u>	- Sécurité Sociale (contribu- tion patronale)	80.000.-
<u>Chap. XIII art. 3</u>	- Allocation familiale et sa- laire unique	10.000?-
<u>Chap. XV art. 2</u>	- Personnel d'Inspection Abat- toir et marchés	25.000.-
<u>Chap. XIX art. 2</u>	- Mobilier et installation.	700.000.-
<u>Chap. XX art. 2</u>	- Indté de logement aux Ins- tituteurs et Institutrices	600.000.-
<u>Chap. XX art. 3</u>	- Salaire des gens de ser- vice	100.000.-
<u>Chap. XXV art. 6</u>	- Cantines scolaires (salaire du personnel)	45.000.-
<u>Chap. XXX art. 1</u>	- Indemnité de fonction des Maire et Adjoints	297.563.-
<u>Chap. XXI art. 5</u>	- Réception des personnali- tés	110.290.-

(art. 87 et 88 du Code Municipal)

<u>Chap. XXX art. 12</u>	- Frais de capture	2.000.-
<u>Chap. XXX art. A.S-</u>	Assurance et responsabilité civile et Générale des Communes pour Octobre, Novembre et Décembre 1959..	43.762.-
<u>Chap. XXX art. A.S-</u>	Remboursement communications téléphoniques aux dispensaires	25.000.-
<u>Chap. XXI art. A.S-</u>	Location immeuble S.S. pour Novembre et Décembre/58	40.000.-
<u>Chap. XXXIV ^{n° 63 B.A.} art. A.S-</u>	Construction d'un réservoir au Brûlé	50.000.-
<u>Chap. XXXII art. A.S-</u>	Acquisition matériel pour la piscine	76.000.-

		2.741.400.-
		=====

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Lamy, le 7 décembre 1959
P. le Préfet et par déléguation
Le Secrétaire Général
Signé: F. Bobotte